

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PROTECTORAT SOCIAL

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

84/564 du 22/6/1984
DECRET N° /MTPS/DGTFP/DFP
portant reclassement et nomination de
Monsieur SS.MBA Jean Gabriel Félix,
Attaché de 4° échelon des S.A.F.

LE PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT

S A S :

- Vu la constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi 25/80 du 13/11/1980 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi 15/62 du 3/2/1962 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu l'arrêté 2087/FP du 21/6/1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
Vu le décret 62/130/MP du 9/5/1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret 62/195/FP du 5/7/1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
Vu le décret 62/195/FP du 5/7/1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3/2/1962 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu le décret 62/198/FP du 5/7/1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des catégories des cadres de l'Etat ;
Vu le décret 62/426 du 26/12/1962 fixant le statut des cadres de la catégorie des Services Administratifs et Financiers (S.A.F.) ;
Vu le décret 67/50/FP-SE du 24/2/1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
Vu le décret 74/470 du 31/12/1984 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5/7/1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
Vu le décret 79/154 du 4/4/1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret 80/630 du 28/12/1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
Vu le décret 80/644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le rectificatif 81/016 du 26/1/1981 au décret 80/644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le décret 81/017 du 26/1/1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret 83/320 du 3/5/1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
Vu l'arrêté 7894/MTPS/DGTFP/DFP du 21/8/1983, autorisant certains fonctionnaires des cadres de la catégorie "hiérarchie II" admis au concours professionnel de Présélection à suivre un stage de formation à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (Filière Administration Générale) ;
Vu la lettre 305/TPG-DC-S.A.-PERS du 18 Avril 1984 du Trésorier Payeur Général transmettant le dossier de l'intéressé ;

D E C R E T E :

M. M.

ARTICLE 1ER : En application des dispositions du décret 62/426 du 29/12/1962 susvisé, Monsieur MASSAMBA Jean Gabriel Félix, Attaché de 4° échelon indice 810 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des SAF (Administration Générale) en service à la Trésorerie Payerie Générale de Brazzaville, titulaire du Diplôme de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature Option "Administration Générale" est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Administrateur de 2° échelon indice 890 Acc = Néant.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 5/1/1984, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 22 JUN 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC.....1
- DGTFP/DFP.....3
- DGB.....3
- DCF.....2
- SGOM/EC.....2
- TRICORG..LE.....2
- BOSSIER.....3
- INTERESSE.....1./-